

## **Alimentation en eau potable**

Le réseau d'eau potable de la commune d'Aubignosc est exploité par la SEM (Société des Eaux de Marseille).

L'alimentation en eau potable de la commune se fait par l'intermédiaire du forage du Crouzourets situé dans le lit de la Durance.

Il existe sur la commune un captage d'eau potable servant à l'alimentation en eau potable des habitations du plateau d'Albion.

L'ensemble des zones urbaines (U) du PLU est actuellement desservi par le réseau communal d'alimentation en eau potable (AEP). Les zones à urbaniser (AU) sont également à ce jour desservies par le réseau communal AEP en leur périphérie immédiate.

Ainsi, le règlement du PLU des zones U et AU oblige un raccordement des futures constructions au réseau public d'alimentation en eau potable.

## **Assainissement – eaux usées**

Peu de temps avant l'approbation du PLU, il n'existait pas de station d'épuration sur la commune d'Aubignosc et le réseau de collecte gravitaire se jetait directement dans un fossé.

La commune a donc opéré de gros travaux en matière d'assainissement. Depuis l'approbation du PLU, la STEP d'Aubignosc a été mise en service. Elle collecte les effluents du village et à court terme recevra les effluents du Forest.

Le schéma d'assainissement a été mis à jour afin d'être cohérent avec le présent PLU et les récents travaux (STEP + réseaux).

En parallèle de l'élaboration du PLU ; la commune a procédé à l'actualisation de son schéma directeur d'assainissement afin d'assurer la cohérence entre le développement urbain projeté au sein du PLU et la desserte du territoire communal par l'assainissement collectif.

L'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser à court terme (1AU) du PLU est desservi par le réseau communal d'assainissement (les travaux de réalisation/confortement du réseau et de création de la STEP seront terminés en date d'approbation du PLU).

Les eaux usées de la commune sont traitées par une station d'épuration nouvellement mise en service sur le territoire d'Aubignosc. Cette station est dimensionnée pour 715 habitants.

En 2009, on recensait 120 dispositifs d'assainissement non collectifs (ANC) dont 80 qui sont aujourd'hui ou seront à court terme raccordés au réseau collectif, et 40 qui resteront en ANC (soit environ 100 habitants en ANC).

L'objectif démographique est d'atteindre 800 à 850 habitants d'ici 2022, correspondant à 700 à 750 habitants raccordés au réseau d'assainissement.

*« ...un équivalent habitant correspond à un rejet de 60 g DBO5/jour. En milieu rural, les flux polluants engendrés par les habitants sont moindre qu'en agglomération et correspondent à un rejet de 50 gDBO5/jour soit effectivement un coefficient de 1.20 .Ainsi, un lits plantés de roseaux dimensionné pour 600 EH permet de traiter 720 habitants toute l'année et peut monter à 1300 1400 habitants tout en maintenant le niveau de rejet durant 1- 1,5 mois. »*

Ainsi l'objectif démographique à l'horizon 2022 correspond à un total de 583 à 625 équivalents habitants raccordés au réseau d'assainissement collectif. La STEP étant dimensionnée pour 715 équivalents habitants, les objectifs démographiques sont cohérents avec le réseau d'assainissement existant.

## **Réseau de défense incendie : les hydrants**

Le contrôle des hydrants sur la commune d'Aubignosc a été effectué en février 2009 par le SDIS.

13 hydrants ont été contrôlés et 8 n'étaient pas conformes aux normes de sécurité. Ces 8 hydrants sont incapables aujourd'hui d'assurer un débit de 60m<sup>3</sup>/h pendant deux heures, nécessaire à la lutte contre les incendies.